

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

3ÈME REUNION DE 2018

Séance du 27 juin 2018

CD20180627_4
id. 3939

L'an deux mille dix huit, le 27 juin, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), Mme MORVAN (pouvoir à M. DESCAZEUX), M. WEILL (pouvoir à M. GONZALEZ)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum : 16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**RESTAURANT UNIVERSITAIRE
COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée, le compte administratif 2017 du restaurant universitaire, tel qu'il a été approuvé par le conseil de gestion de l'établissement.

Le compte administratif 2017 montre une gestion stricte des dépenses réelles de fonctionnement avec -1,1 %, ces dernières passant de 440 832 € à 435 970 €. Cette maîtrise permet de maintenir le niveau de la subvention du Département à 218 000 €. Hors subvention du Département et complément de prix, les recettes d'activité du service sont stables, passant de 182 659 € à 181 954 €.

Le compte administratif 2017 du restaurant universitaire fait apparaître un excédent global de **42 147,68 €** qui se décompose comme suit :

– INVESTISSEMENT

Recettes	5 823,88 €
Excédent 2016	6 667,64 €
Dépenses	668,39 €
Excédent d'investissement.....	11 823,13 €
Restes à réaliser en dépenses.....	148,00 €
Sous-total restes à réaliser.....	148,00 €
Capacité de financement.....	11 675,13 €

– FONCTIONNEMENT

Recettes	428 053,38 €
Excédent 2016	42 554,91 €
Dépenses	440 283,74 €
Excédent de fonctionnement.....	30 324,55 €

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M52, il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- l'excédent d'investissement de 11 823,13 € sera repris au compte 001 de la section d'investissement ;
- l'excédent de fonctionnement de 30 324,55 € sera reporté au compte 002 de la section de fonctionnement.

L'affectation des résultats de l'exercice 2017 a été intégrée par anticipation au budget primitif 2018 et est identique à celle-ci.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du conseil de gestion du restaurant universitaire,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le compte de gestion 2017 du Payeur départemental concernant le restaurant universitaire ;
- Approuve le compte administratif 2017 du restaurant universitaire, lequel fait apparaître un excédent global de 42 147,68 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental ;
- Décide d'affecter les résultats comme suit :
 - l'excédent d'investissement de 11 823,13 € est repris au compte 001 de la section d'investissement ;
 - l'excédent de fonctionnement de 30 324,55 € est reporté au compte 002 de la section de fonctionnement.

Nombre de votant : 29

Adopté à l'unanimité.

Hors de la présence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental, et sous la présidence de Madame Marie-José MAURIÈGE, 1ère vice-Présidente du Conseil départemental.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC